

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 1 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE : 1 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

L’an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, Mme PREVOST, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, Mme GEREMIA, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. BRENOT, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. MOHAMMED (procuration M. BOUCHELLA)

M. CHIKH (procuration Mme ARENOU)

Mme VERGNAUD (procuration Mme LITI)

Absents :

Mme HADIL

COMMISSION D’APPEL D’OFFRES (CAO) ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : CONSTITUTION ET MODALITES DE DEPOT DES LISTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L1414-1, L1414-2, L1411-5, D1411-3, D1411-4 et D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer par délibération les modalités de dépôt des listes de candidats à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire de Chanteloup-les-Vignes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ DECIDE de créer une Commission d'appel d'offres permanente, et une Commission de délégation de service public permanente ;

2/ FIXE comme suit les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offre et de la Commission de délégation de service public :

- Pour la commission d'appel d'offres : les listes seront déposées auprès du Maire (service direction générale), soit à l'avance, soit lors de la suspension de séance intervenant après le vote de la présente délibération
- Pour la commission de délégation de service public : les listes seront déposées auprès du Maire (service direction générale), soit à l'avance, soit lors de la suspension de séance intervenant après le vote de la délibération d'élection des membres de la commission d'appel d'offres prévue ce jour
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants
- Les listes seront déposées sous format papier
- Les listes devront désigner les candidats titulaires (maximum 5) puis les candidats suppléants (autant que de titulaires)

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le neuf avril deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT

